

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre  
Le vendredi 26 janvier à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire

### Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, DAUDRÉ Sybille, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard

Absents : Mme FERTÉ Nadège. M. VIRLOGEUX Christophe

Pouvoirs : Mme. DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. DEBCZAK Jean-Michel  
M. Stéphane MOURET donne pouvoir à M BAILLY Maxime  
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET  
M VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale de Danse organise un examen de fin de cycle le 3 février 2024 à l'Espace Culturel LA TUILERIE de SAINT-WITZ et qu'il est nécessaire de trouver et de rémunérer 2 membres du jury extérieurs à l'école de danse.

Il convient de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire versée par la commune aux membres du jury qui ont été retenu :

- le 3 février 2024 : examen de danse classique : 250 € (2 jurys)

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1) **DECIDE** de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire comme suit :

- le 3 février 2024 : examen de danse classique : 250 € (2 jurys)

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait à SAINT-WITZ, Le 5 février 2024

Le Maire  
Frédéric MOIZARD



### AFFICHE le :

30/01/2024

### TRANSMIS le :

05/02/2024

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

### OBJET :

Jurys école municipale de  
danse